

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 1^{er} mai 2023, la Municipalité du Village de North Hatley a adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2023-735 modifiant le règlement de permis et certificats n° 01-435 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Le règlement n° 2023-735 vise à modifier le règlement de permis et certificats afin :

- D'ajuster les documents exigés pour l'émission d'un permis de construction, d'agrandissement ou de transformation d'un bâtiment principal ;
- De retirer l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour certains ouvrages et menus travaux de rénovation ;
- D'augmenter le délai de caducité de certains certificats d'autorisation et pour le délai d'émission des permis et certificats d'autorisation ;
- De modifier le type de document à fournir lors de demande de permis ou de certificats d'autorisation.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité ainsi que sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 3 MAI 2023.

Directeur général